



**LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHÅNDBALL**

**ANNUAIRE
2022-2023**

Guide des compétitions

COMITÉ PARIS
FFHÅNDBALL

**COMITÉ SEINE
ET MARNE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
YVELINES**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
ESSONNE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
HAUTS DE SEINE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ SEINE
SAINT DENIS**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ VAL
DE MARNE**
FFHÅNDBALL

**COMITÉ
VAL D'OISE**
FFHÅNDBALL



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



INTRODUCTION	p. 3
TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX	p. 4
TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS	p. 4
1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL	p. 4
2 GUIDE DES SANCTIONS FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SPORTIVE	p. 7
3 HORAIRE DES RENCONTRES	p. 7
4 ÉQUIPES RÉSERVES	p. 7
TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES	p. 9
5 GÉNÉRALITÉS MASCULINS ET FÉMININES	p. 9
6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS	p. 9
7 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PLUS DE 16 ANS MASCULINS	p. 10
7.1 Pré-nationale	p. 10
7.2 Excellence	p. 11
7.3 Honneur	p. 12
7.4 Grille des montées et descentes – championnats masculins	p. 13
8 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PLUS DE 16 ANS FÉMININS	p. 15
8.1 N3 Régionale	p. 15
8.2 Pré-nationale	p. 16
8.3 Excellence	p. 17
8.4 Grille des montées et descentes – championnats féminins	p. 18
9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS	p. 20
TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES	p. 21
10 FORFAIT	p. 21
11 NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB EN CHAMPIONNAT	p. 21
12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX	p. 21
13 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON N+1	p. 21
14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININES DE LA SAISON N+1	p. 21
15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS	p. 23
16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES	p. 24
17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS	p. 25
18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES	p. 26
19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES	p. 27
TITRE 5 – COUPE DE LA LIGUE – RÈGLEMENT PARTICULIER	p. 28
20 LA COUPE DE LA LIGUE	p. 28
21 RÈGLE DE PARTICIPATION	p. 28
22 CONCLUSION	p. 28
23 ARBITRAGE	p. 28
24 DURÉE DES RENCONTRES	p. 28
25 FDME	p. 28
26 PHASES DE LA COUPE DE LA LIGUE	p. 28
27 VAINQUEURS DE COUPE	p. 28
28 FORFAIT	p. 28
TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS	p. 29
29 CALENDRIER MASCULIN	p. 29
30 CALENDRIER FÉMININ	p. 30
TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS	p. 31

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou confirmé, s'engage à :

- se conformer aux règles de jeu
- respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE FAIR-PLAY

Pas de sport sans *fair-play*

Être *fair-play*, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire

Le *fair-play*, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.

Gagner, c'est bien ! Gagner à tout prix, c'est moche !

Gagnant ou perdant mais toujours *fair-play*.

La victoire sur autrui c'est bien

La victoire sur soi-même c'est mieux

Le bien le plus précieux du sport c'est le *fair-play*.

Fais-nous rêver en jouant <i>fair-play</i> Que le beau jeu rime avec paix	Respectes strictement les règles de jeu Et rends tes supporters heureux	Respectes l'arbitre sans contester Pour nous montrer ta loyauté	Respectes les adversaires comme tes partenaires Et laisses tes colères aux vestiaires	Bannis la violence de ton comportement Restes maître de toi à tout moment	Acceptes la défaite en ayant tout donné Et fêtes ta victoire avec solidarité	Fais-nous rêver, montre-nous ta solidarité Alors nos rêves seront réalité
--	---	--	---	--	---	---

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1^{er} : « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

PRÉAMBULE

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL

36 catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2022-2023 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2005 et avant	2006 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2005 et avant	2006 et 2007 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2005, 2006, 2007	2008 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHandball)
moins de 15 ans masculins & féminines	2008, 2009, (2010)	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2010, 2011, (2012)	Aucun

36.2.4 a) Filière masculine & féminine du PPF

Un/une joueur/joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit/inscrite au pôle est autorisé/autorisée à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le/la joueur/joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Un/une joueur/joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionné pour les stages interligue pourra être autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de l'ETR IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France) et du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du Pôle Île-de-France.

L'autorisation ne sera effective qu'après enregistrement dans Gest'hand sous peine de match perdu par pénalité par la COC territoriale

Une fois l'accord donné et après un match joué en compétition régionale moins de 18 ans, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

36.2.4 b) Spécificité de la filière féminine du PPF

Les joueuses de 15 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrites au pôle sont autorisées à évoluer dans les compétitions territoriales plus de 16 ans régionales.

Après un match joué en championnat régional plus de 16 ans, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu, sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

87 durée des matchs et règles de jeu

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	plus de 16 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer

88.2 Responsabilité de la salle et de l'espace de compétition

Pour toutes les compétitions territoriales adultes et jeunes, le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). À défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le Guide financier.

90 Délégué officiel

Toute demande de délégué officiel devra être faite au minimum 15 jours avant le match concerné.

92 Situations particulières relatives à l'arbitrage en ligue Île-de-France à appliquer sur les matchs jeunes et adultes

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par la commission territoriale d'arbitrage ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

Cas particuliers (catégories jeunes) : si aucun arbitre n'est désigné par la commission territoriale d'arbitrage ou si les arbitres désignés ne sont pas présents à l'heure du match, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver un arbitre de son club, le cas échéant, application du règlement ci-dessous.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours ;
- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort ;
- En catégorie jeune, à défaut de tout juge-arbitre officiel, les dirigeants responsables peuvent procéder à un tirage au sort entre deux officiels majeurs de chaque équipe, lesquels doivent être qualifiés à minima « joueur ». Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction d'arbitre, l'autre conservera sa fonction d'officiel d'équipe ;
- À défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

93 formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2° alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

94.1.3 modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net).

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

98.2.3.3 officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (N3 régionale féminine & pré-nationale masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table.

En l'absence de cet officiel de table de marque :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.

105 communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant 12 heures le lundi. Sauf pour les brassages et la dernière journée de délayage des championnats jeunes où les résultats devront être envoyés avant le dimanche 20 h.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

107 modalités de classement

107.1 Points attribués

- match gagné : 3 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (*goal-average* 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn / *goal-average* 0-10 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée autre que 2 x 30mn).

107.2 Égalité entre deux clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller ou aller/retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours du ou des deux matches (*goal average* particulier),
2. en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire lorsque les rencontres aller/retour ont eu lieu et le club visiteur lorsque seul le match aller a eu lieu,
3. si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir règlement fédéral)

107.3 Égalité entre plusieurs clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre plus de 2 clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles (*goal average* particulier),
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

107.4 Égalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.5 Égalité entre deux clubs dans une poule issue des brassages jeunes sur un site

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par l'équipe ayant remporté la rencontre ayant opposé les deux équipes à égalité. En cas de match nul, se reporter directement au point 2.
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres,
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres,
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.6 Égalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule issue des brassages jeunes sur un site

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
4. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

2 GUIDE DES SANCTIONS FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SPORTIVE

Cf. guide financier (annuaire des textes réglementaires de la ligue).

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 € par match forfait.

3 HORAIRE DES RENCONTRES

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et amplitudes horaires suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins & les moins de 20 ans masculins :

- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matches) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match) ;
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 14 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matches) ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire.

Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

4 ÉQUIPES RÉSERVES

4.1 Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.
- l'équipe 1D est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1C.

4.2 Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

4.3 Accession en régional

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4.4 Accession en national

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau régional doit respecter l'article 108.2.5 des règlements généraux.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau national.

4.5 Dispositions particulières concernant les équipes masculines (obligations jeunes nés entre 1999 et 2005)

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

4.6 Dispositions particulières concernant les équipes féminines (obligations jeunes nés entre 1999 et 2005)

- L'équipe réserve évoluant en championnat N3 régional a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

4.7 Limitation d'équipes réserves par poule des championnats plus de 16 ans (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional à l'exception de l'excellence féminine sera limité à 8 équipes maximum pour une division de 16 équipes, 10 équipes pour une division de 20 équipes, 12 équipes pour une division de 24 équipes, 14 équipes maximum pour une division de 28 équipes, 24 équipes pour une division de 48 équipes. La COC répartira ces équipes du mieux que possible dans les poules de chaque division.

Si ce quota dans les poules de N3 régionale féminine, pré-nationale féminine & masculine, ou d'excellence masculine est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans la poule inférieure, même si son (leur) classement ne la (les) mettrait(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans les poules d'honneur masculine est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une (ou plusieurs) équipe.s réserve.s, l' (ou les) équipe.s réserve.s la (les) moins bien classée.s sera (seront) reléguée.s automatiquement en département, même si son (leur) classement ne la (les) mettrait(en)t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île-de-France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

5 GÉNÉRALITÉS MASCULINS ET FÉMININES

- a. La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
- b. Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
- c. Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
- d. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- e. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

6.1 Repêchage ligue – comité

- Chaque comité se réserve le droit d'appliquer ses propres règlements de qualification pour la ou les accessions au championnat régional (en respectant l'article D3 défini plus haut). Toutefois si un comité décide de refuser une ou plusieurs de ses places d'ayant droit, il ne pourra pas repêcher de lui-même un descendant de son comité rétrogradé du championnat régional en fin de saison : cela donnera lieu à un repêchage régional.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.

6.2 Repêchage régional (N3 régionale – pré-nationale / prénationale – excellence / excellence – honneur)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- le premier relégable de la poule supérieure ;
- puis le deuxième relégable de la poule supérieure ;
- et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.

Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMCD sur la saison N, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

7 CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS MASCULINS**7.1 Pré-nationale****7.1.1 Composition**

2 poules de 8 équipes en matches A/R (14 dates), puis play-offs et play-downs (sur 8 dates) avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.

**7.1.2 Brûlage**

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.1.3 Titre, accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 16 équipes.

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- Les équipes classées de la 3^e à la 14^e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat pré-nationale (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place suivant le classement officiel sont reléguées en championnat excellence régional.

7.2 Excellence

7.2.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches.

1 phase en matches A/R

poule 1	poule 2	
1	1	
2	2	
3	3	
4	4	
5	5	
6	6	
7	7	
8	8	
9	9	
10	10	
11	11	
12	12	

 montent en pré-nationale
 se maintiennent en excellence
 descendent en honneur

7.2.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.2.3 Titre, accession et relégation

À la fin du championnat, un match sec sera joué entre les premiers de chaque poule pour déterminer le champion d'excellence, les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne d'excellence régionale et accèdent toutes les deux au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées à la 2^e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 3^e à la 10^e place de chaque poule se maintiennent en championnat excellence régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France, voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place de chaque poule sont reléguées en championnat honneur régional.

7.3 Honneur

7.3.1 Composition

6 poules de 8 équipes en matches A/R, puis play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.

Pour la phase des play-offs et play-downs, un maillage entre la poule 1 et la poule 2 sera effectuée. De même pour les poules 3 et 4, puis les poules 5 et 6.

1^{re} phase en matches A/R

poule 1	poule 2	poule 3	poule 4	poule 5	poule 6
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8

2^e phase en matches A/R

play-offs			play-downs		
poule 1	poule 2	poule 3	poule 1	poule 2	poule 3
1	1	1	5	5	5
1	1	1	5	5	5
2	2	2	6	6	6
2	2	2	6	6	6
3	3	3	7	7	7
3	3	3	7	7	7
4	4	4	8	8	8
4	4	4	8	8	8

	montent en excellence
	se maintiennent en honneur
	1 descente au nombre de points à classement égal
	descendent en championnat départemental

7.3.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.3.3 Titre, accession et relégation

Les équipes classées à la première de chaque poule play-off se disputeront sur un terrain neutre le titre de champion d'honneur régional et accèdent au championnat excellence régional. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat excellence régional.

Les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF

- Les équipes classées à la 2^e place de chaque poule play-off accèdent également au championnat d'excellence régionale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat excellence régionale.
- Les équipes classées de la 3^e à la 8^e place de chaque poule play-off se maintiennent en championnat honneur régional (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les équipes classées de la 1^{re} à la 3^e place de chaque poule play-down se maintiennent en championnat honneur régional en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les deux meilleures équipes classées 4^e des 3 poules de play-down (se reporter à l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF) sont maintenues en championnat honneur régional en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante). L'autre est reléguée en championnat départemental.
- Les équipes classées de 5^e place à la 8^e place de chaque poule play-down sont reléguées en championnat départemental.

7.4 Grille des montées et descentes – championnats masculins – saison 2022-2023

M = montée / D = descente

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10						D	D	D
	11					D	D	D	D
	12				D	D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16	16	16	16	16	16	16	16

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M	M		
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								D
	15							D	D
	16						D	D	D
	17					D	D	D	D
	18				D	D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24	24



Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
HONNEUR	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M	M	M	M
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
	18								
	19								
	20								
	21								
	22								
	23								
	24								
	25								
	26								
	27								
	28								
	29								D
	30							D	D
	31						D	D	D
	32					D	D	D	D
	33				D	D	D	D	D
	34			D	D	D	D	D	D
	35		D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D	D
	41	D	D	D	D	D	D	D	D
	42	D	D	D	D	D	D	D	D
	43	D	D	D	D	D	D	D	D
	44	D	D	D	D	D	D	D	D
	45	D	D	D	D	D	D	D	D
	46	D	D	D	D	D	D	D	D
	47	D	D	D	D	D	D	D	D
	48	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		48	48	48	48	48	48	48	48

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6	7
montées depuis championnats départementaux		15	15	15	15	15	15	15	15
	75	1	1	1	1	1	1	1	1
	77	2	2	2	2	2	2	2	2
	78	2	2	2	2	2	2	2	2
	91	2	2	2	2	2	2	2	2
	92	2	2	2	2	2	2	2	2
	93	2	2	2	2	2	2	2	2
	94	2	2	2	2	2	2	2	2
	95	2	2	2	2	2	2	2	2

8 CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS FÉMININS**8.1 N3 Régionale****8.1.1 Composition**

1 poule de 12 équipes en matchs aller/retour, soit 22 matches

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

	accèdent au chpt de France Nationale 2
	se maintiennent en N3R
	relégués en pré-nationale

**8.1.2 Brûlage**

Le brûlage se fait après 11 matches.

8.1.3 Titre, accession et relégation

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale et accèdera au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- Les équipes classées de la 3^e à la 10^e place se maintiennent en championnat N3R (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place sont reléguées en championnat pré-national.

8.2 Pré-nationale

8.2.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion de pré-nationale

1	1	
2	2	
3	3	
4	4	
5	5	
6	6	
7	7	
8	8	
9	9	
10	10	
11	11	
12	12	

accèdent au championnat de N3R
 se maintiennent en pré-nationale
 relégués en excellence



8.2.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

8.2.4 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne de pré-nationale et accèdent toutes les deux au championnat de N3R. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat N3R.
- Les équipes classées à la 2^e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de N3 Régionale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat N3R.
- Les équipes classées de la 3^e à la 10^e place de chaque poule se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place de chaque poule sont reléguées en championnat régional excellence.

8.3 Excellence**8.3.1 Composition**

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion d'excellence régionale.

1	1	
2	2	
3	3	
4	4	
5	5	
6	6	
7	7	
8	8	
9	9	
10	10	
11	11	
12	12	

accèdent au championnat de pré-nationale
 se maintiennent en excellence
 relégués en championnat départemental

**8.3.2 Brûlage**

Le brûlage se fait après 11 matches.

8.3.3 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première place se disputent un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne d'excellence régionale et accèdent toutes les deux au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées à la 2^e et 3^e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 4^e à la 9^e place de chaque poule se maintiennent en championnat excellence régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 10^e à la 12^e place de chaque poule sont reléguées en championnat départemental.

4.4 Grille des montées et descentes – championnats féminins – saison 2022-2023

M = montée / D = descente

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
N3 RÉGIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7					D	D	D
	8				D	D	D	D
	9			D	D	D	D	D
	10		D	D	D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		12	12	12	12	12	12	12

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M		
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							D
	17					D	D	D
	18				D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M		
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							D
	14						D	D
	15					D	D	D
	16				D	D	D	D
	17			D	D	D	D	D
	18		D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
montées depuis championnats départementaux		8	8	8	8	8	8	8
	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	1	1	1	1	1	1	1
	78	1	1	1	1	1	1	1
	91	1	1	1	1	1	1	1
	92	1	1	1	1	1	1	1
	93	1	1	1	1	1	1	1
	94	1	1	1	1	1	1	1
	95	1	1	1	1	1	1	1



9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS SAISON 2021-2022

9.1 Spécificités de ce championnat

- âge : à partir de 35 ans (3 joueurs de moins de 35 ans autorisés par match).
- licence joueur plus de 16 ans obligatoire
- 14 joueurs autorisés sur la feuille de match
- pas de limitation de type de licences B, C, D et E
- impossibilité de participer à un autre championnat sur une même semaine de compétition
- championnat mixte
- but marqué par féminine compte double
- taille ballon : 3
- classement officiel disponible sur le site de la FFHandball
- repas ou collation fin de match organisé par le club recevant.

9.2 Composition

En fonction du nombre d'équipes inscrites en début de saison.

9.3 Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale.

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

10 FORFAIT

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

De plus, hors le championnat de France moins de 18 ans, si un ayant droit comité déclare forfait une fois qualifié pour les délayages régionaux pour les raisons ci-dessus, la COC se réserve le droit de refuser l'engagement de ce dernier sur l'année N+1.

11 NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB EN CHAMPIONNAT

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée.

12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX

12.1 Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

12.2 En cas de forfait d'une équipe à la suite de l'article 12.1

- > Une équipe déclarant forfait avant la première phase de championnat régional, sera remplacé par un club de son comité d'attache ou à défaut suivant le règlement C1 ci-dessus.
- > Une équipe déclarant forfait entre la première phase et deuxième phase de championnat régional, sera remplacée par l'équipe classée immédiatement derrière elle dans sa poule de première phase régionale.
- > Une équipe déclare forfait entre la deuxième phase et troisième phase, ou entre la troisième phase et la quatrième phase, de championnat régional, elle ne pourra être remplacée, il y aura donc un exempt dans la poule à la place de l'équipe déclarée forfait.

13 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON N+1

13.1 Mode de qualification

Attention : lorsqu'une équipe évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise par l'équipe elle-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

13.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

13.2.1 Une place attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 13.1 en respectant les conditions suivantes :

- soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat élite moins de 18 régional sur la saison N.
- soit avoir été classé entre les places 1 et 4 du challenge national moins de 18 ans masculins de sa poule sur l'année N.
- soit être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régional ET en moins de 18 ans région ou national sur la saison N.

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant (l'équipe finit entre la 5^e et 6^e place du challenge de France) deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourrait être éligible à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.

Dans le cas où « n+1 » comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleures équipes de chaque comité concerné pour déterminer le ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 13.1, cette place sera directement reversée au point 13.2.2.

13.2.2 La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 13.1 et au point 13.2.1 sera ou seront attribuées par un barrage ; les équipes non qualifiées au point 13.2.1 pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, une équipe doit, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional sur la saison N.

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON N+1

14.1 Mode de qualification

Lorsqu'une équipe se qualifie en championnat de France (poule haute) moins de 17 ans féminins, elle permet à cette équipe même de conserver sa place en championnat de France U17 féminins la saison suivante.

lorsqu'une équipe évoluant en challenge de France (poule basse) moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour l'équipe elle-même.

La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

14.1 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

14.2.1 Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 sera automatiquement qualifiée en championnat de France moins de 17 ans sur l'année N+1 à condition que son club (ou entente) évolue également en championnat élite moins de 15 ans ou à défaut termine dans les 3 premières places du niveau excellence régional moins de 15 sur la saison N.

14.2.2 Les places restantes seront attribuées par la COC IDF comme définies au point 14.3.

14.3 Mode d'attribution des places restantes :**14.3.1 Si « n » nombre de places restantes**

Une place attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 comme définie au point 14.1 en respectant les conditions suivantes :

- soit être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régional sur la saison N,
- soit avoir gardé la place pour la ligue sur la saison N et avoir fini dans les 3 premières places des play-offs du championnat moins de 15 ans excellence.

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourrait être éligible à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.

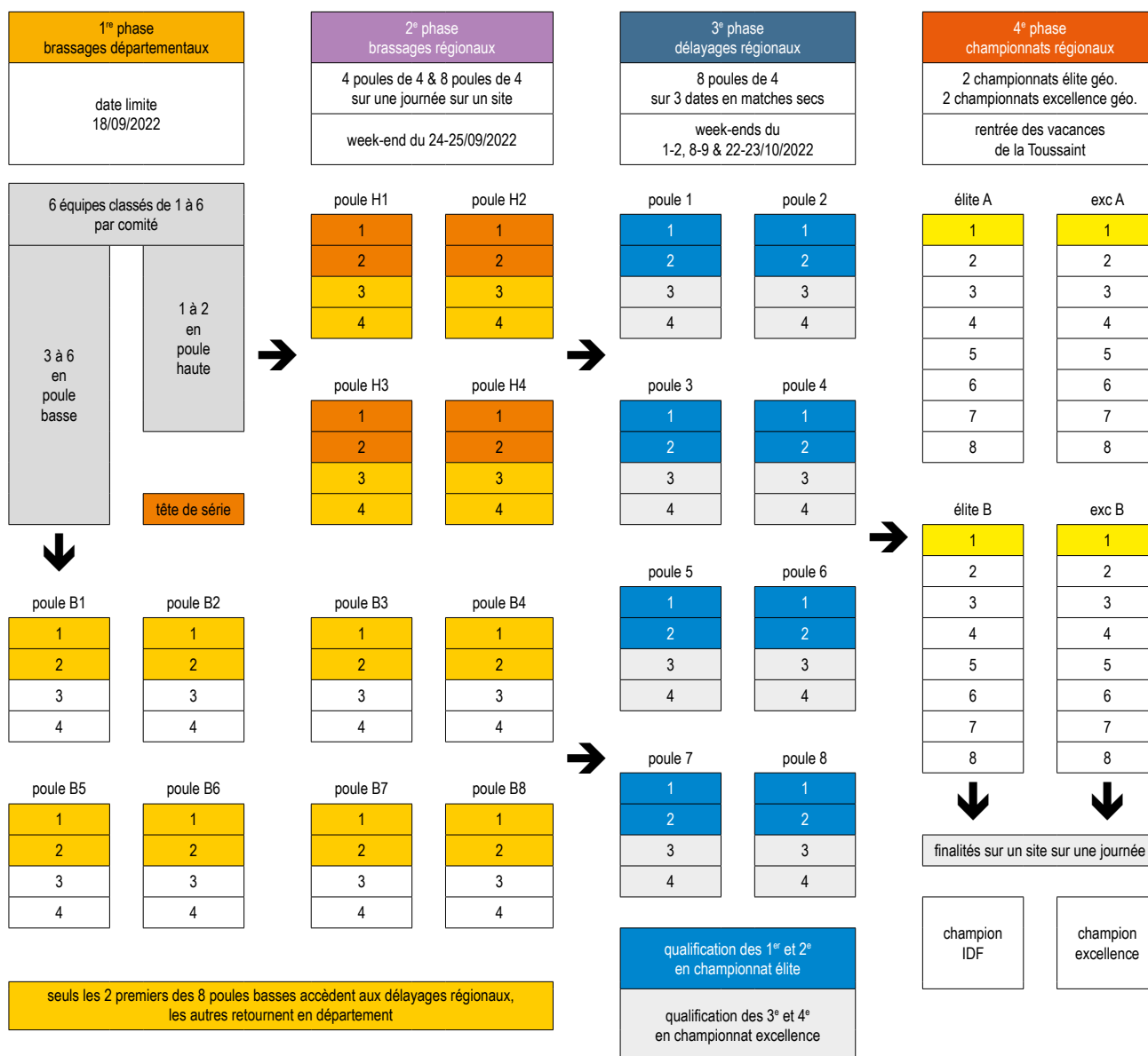
Dans le cas où « n+1 » comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleurs équipes de chaque comité concerné pour déterminer le ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 14.1, cette place sera directement reversée au point 14.3.2.

14.3.2 La ou les places restantes à attribuer seront attribuées par un barrage. Pour participer au barrage de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, une équipe doit soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N, soit avoir participé au championnat élite régional moins de 15 ans sur la saison N.

15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS

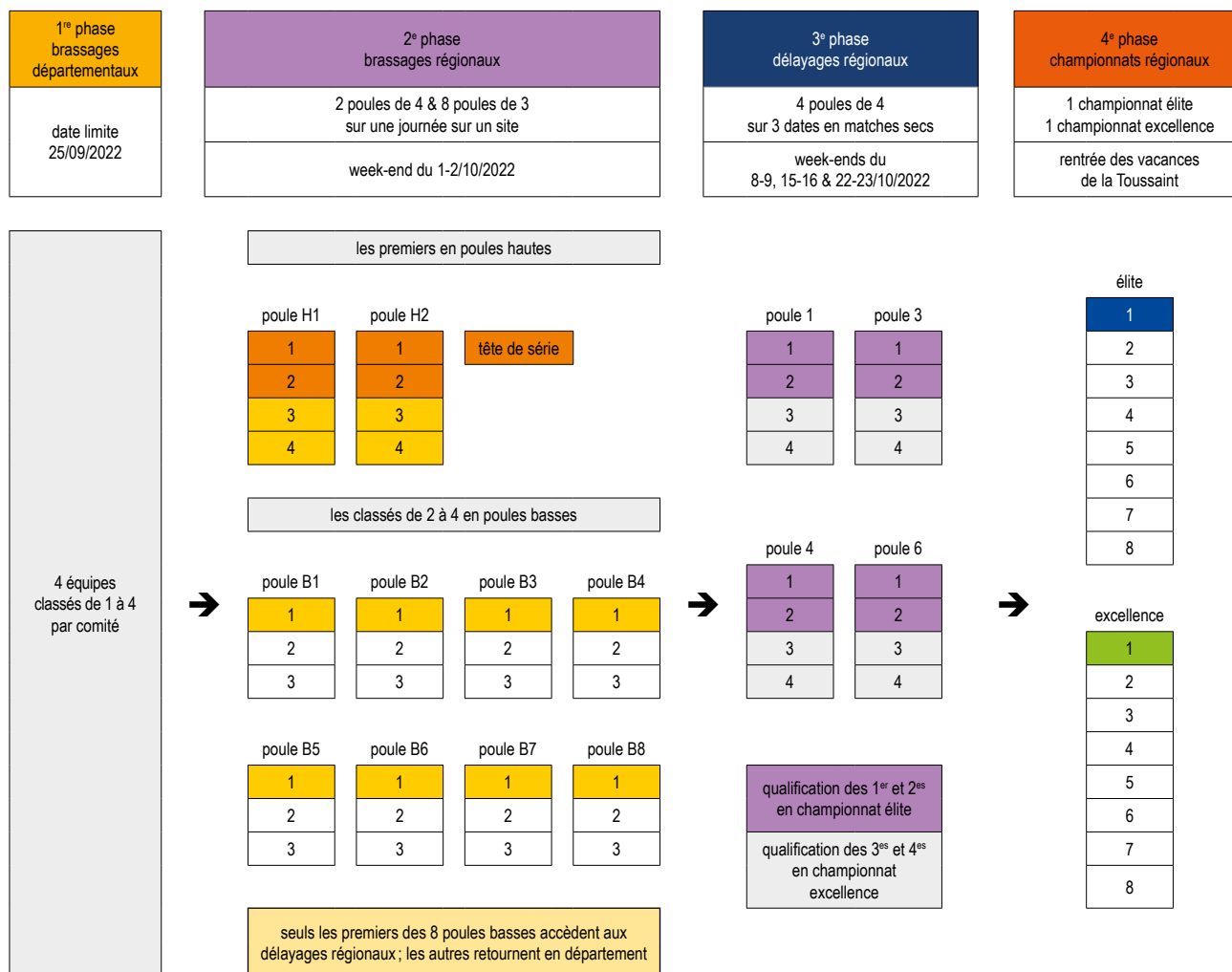
15.1 Schéma de compétition



15.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

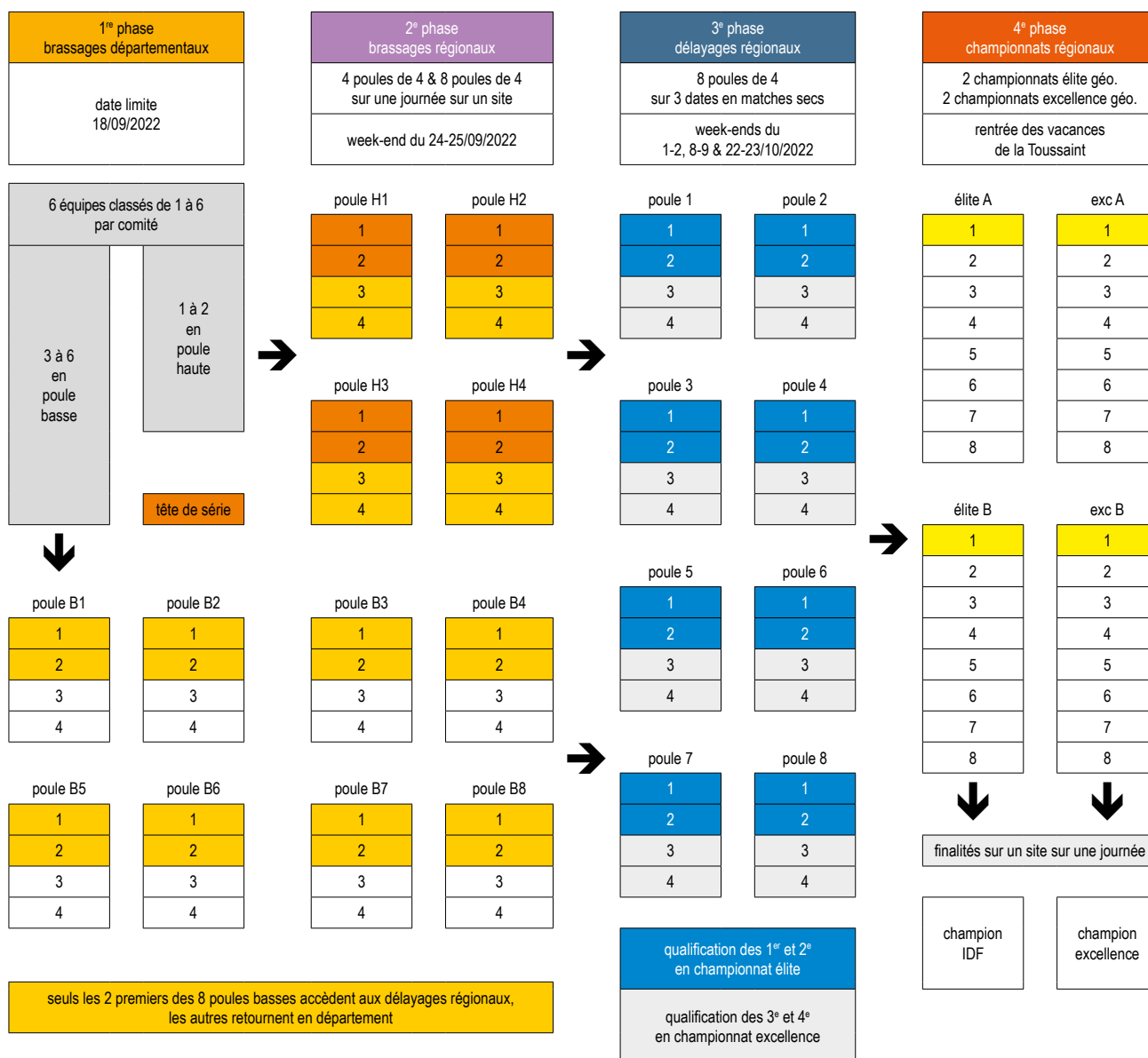
16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES**16.1 Schéma de compétition****16.2 Titre**

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS

17.1 Schéma de compétition



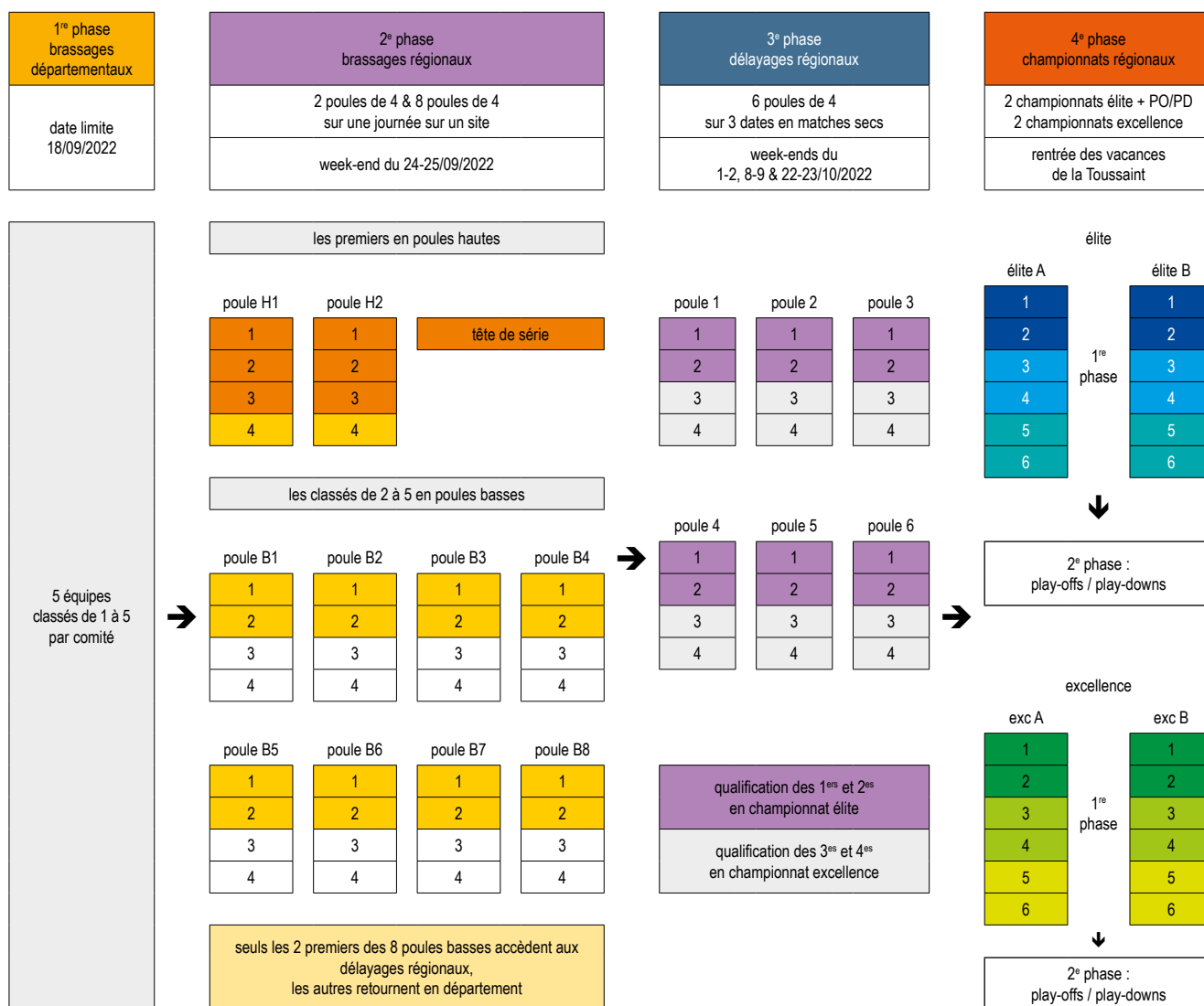
17.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES

18.1 Schéma de compétition



les premiers en poules hautes

poule 1

1
2
3
4

poule 2

1
2
3
4

poule 3

1
2
3
4

les classés de 2 à 5 en poules basses

poule 4

1
2
3
4

poule 5

1
2
3
4

poule 6

1
2
3
4

qualification des 1^{ers} et 2^{es} en championnat élite

qualification des 3^{es} et 4^{es} en championnat excellence

élite

élite A

1
2
3
4
5
6

1^{re} phase

élite B

1
2
3
4
5
6

↓

2^e phase :
play-offs / play-downs

excellence

exc A

1
2
3
4
5
6

1^{re} phase

exc B

1
2
3
4
5
6

↓

2^e phase :
play-offs / play-downs

18.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

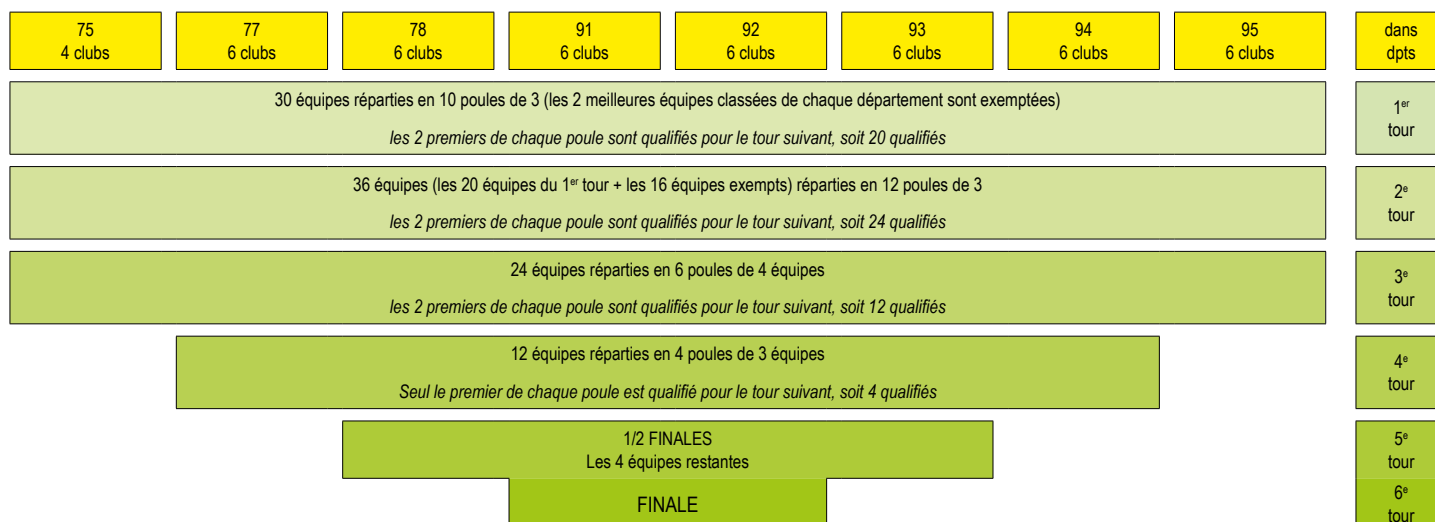
19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES**19.1 Règle de participation**

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine. De plus un joueur participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule compétition supplémentaire dans la semaine.

Dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins ou féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

**19.2 Formule de jeu**

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

19.3 Challenge à 46 équipes**19.3.1 Schéma de compétition****19.3.2 Organisation du 5^e tour :**

- Match 1 : 1/2 finale croisée féminine
- Match 2 : 1/2 finale croisée féminine
- Match 3 : 1/2 finale croisée masculine
- Match 4 : 1/2 finale croisée masculine

19.3.3 Organisation du 6^e tour :

- Match 1 : finale féminine
- Match 2 : finale masculine

19.4 Titre

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.

À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

TITRE 5 – Coupe de la Ligue – règlement particulier

20 LA COUPE DE LA LIGUE

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire évoluant en championnat régional ou départemental, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

21 RÈGLE DE PARTICIPATION

Un club évoluant en championnat régional ou départemental masculin ou féminin pourra engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe en coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à 6 matches en championnat de France (adulte) ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

22 CONCLUSION

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

23 ARBITRAGE

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

24 DURÉE DES RENCONTRES

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les 1/4 de finale et les 1/2 finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

25 FDME

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les types de licences sont autorisés sans limite.

26 PHASES DE LA COUPE DE LA LIGUE

La coupe de la ligue des régionaux et départementaux se déroulera sur 4 phases :

- phase départementale concernant les 1/128^e et 1/64^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint ;
- phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël ;
- phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 100 km concernant les 1/16^e à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^e de finales à jouer avant les vacances de Pâques ;
- phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront le même jour.

Les 2 finales de la coupe de la ligue des régionaux & départementaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

27 VAINQUEURS DE COUPE

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux ou de la coupe de la ligue des régionaux et départementaux recevront une coupe à titre définitif.

28 FORFAIT

Toute équipe déclarant forfait à partir des 1/4 de finale se verra refuser l'engagement en coupe la saison suivante.

TITRE 6 - CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

29 CALENDRIER MASCULIN

Années d'âges	PLUS DE 16 ANS							VÉT.	MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 15 ANS			MOINS DE 13 ANS	
	nés en 2005 et avant							87 et avant	2005-06-07			2008-09-10			2010-11-12	
Dates	Ch Fr N1 *	Ch Fr N2-N3 *	Prénat.	Exc.	Hon.	Coupe ligue	Coupe France *		Ch Fr U18 *	Champ Rég	Inter Pôle	Champ Rég	Inter Ligue	Intercom 2008 2009	Chall Rég	ETR 2010
Nbre d'équipe par poule	14	12	8	12	8	reg / dep	reg / dep		6	8		8				
WE 21-août-2022	Été															
WE 28-août-2022	Été															
WE 04-sept-2022	1					1/128										
WE 11-sept-2022	2	1				1/64			1							
WE 18-sept-2022	3	2	1	1	1				2							
WE 25-sept-2022	4	3	2	2	2				3	BraR		BraR				
WE 02-oct-2022	5	R	3	3	3				4	Del1		Del1				
WE 09-oct-2022	6	4	4	4	4			1	5	Del2		Del2				
WE 16-oct-2022	TIBY U19	R	R	5	5	5		2	R					ICT 1		
WE 23-oct-2022	Toussaint	7	5				tour 1	3	6	Del3		Del3				
WE 30-oct-2022	Toussaint	8	R						R		SN 1		SR1/2			
WE 06-nov-2022	Toussaint	R	6	R	R	R	1/32	4	7							
WE 13-nov-2022		9	7	6	6	6			8	1				ICT 2/3		
WE 20-nov-2022		10	8	R	R	R	tour 2	5	R	2		1				
WE 27-nov-2022		11	9	7	7	7		6	9	3		2				
WE 04-déc-2022	R	10	8	8	8			7	R	R		R		Fin	ICT 1	
WE 11-déc-2022		12	R	9	9	9		8	10	4		3			J1	
WE 18-déc-2022	Noël	13	R	R	R		tour 3	9	R			R				
WE 25-déc-2022	Noël															
WE 01-janv-2023	Noël												SR 3			
WE 08-janv-2023		R	10	10	10				R	R		4				
WE 15-janv-2023	R	R	R	R	R		tour 4	10	1	5		5				
WE 22-janv-2023		14	11	11	11	11		11	2	6		R		ICT 2/3		
WE 29-janv-2023		R	R	12	12	12		12	3	7		6			J2	
WE 05-févr-2023		15	12	13	13	13		13	R	R	SN 2	7				
WE 12-févr-2023		16	13	14	14	14		14	4	8		8				
WE 19-févr-2023	Hiver	17	14	R	R	R	Fin. sect.		R			R				
WE 26-févr-2023	Hiver	R	R	R	R	R			R					ICT fin		
WE 05-mars-2023	Hiver	R	R	R	R	R	1/16		R		IP		SR 4			
WE 12-mars-2023		18	15	1	15	1		1	5	9		9				
WE 19-mars-2023		19	R	2	16	2		2	6	10		10				
WE 26-mars-2023		20	16	3	17	3		3	7	11		11			J3	
WE 02-avr-2023		21	17	4	18	4		4	R	R		12				
WE 09-avr-2023		22	18	R	R	R	Fin. zone	5	8	12		R		inter-rég		
WE 16-avr-2023		23	R	5	19	5		6	R	13		13				
WE 23-avr-2023	Printemps	R	19	R	R	R			9			R			J4	
WE 30-avr-2023	TIBY U21	R	R	R	R	R			R							
WE 07-mai-2023	Printemps	24	20	R	R	R	1/8		R				SR 5			
WE 14-mai-2023		25	21	6	20	6		7	10	R		R	IL			
WE 21-mai-2023		26	22	7	21	7				14		14				
WE 28-mai-2023				8	22	8		8	Fin	Fin		R		Fin		
WE 04-juin-2023		Fin				1/4 & 1/2						Fin				GP 78
WE 11-juin-2023							Fin			BarCF					Fin	
WE 18-juin-2023				Fin	Fin	Fin				BarCF						
WE 25-juin-2023																
WE 02-juil-2023																
WE 09-juil-2023	Été															

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

* les dates des championnats de France & coupe de France sont de la compétence de la fédération et ne sont données ici qu'à titre indicatif sans présager de potentielles modifications.

Del : Délaysages

Fin : Finalités

IL : Interligue

R : Report

Bra : Brassage région

BarCF : Barrage CF U18M & U17F

SN : Stage national

SR : Stage régional

Congés
Événement

2022 2023

Toussaint

01/11/22

Armistice

11/11/22

Pâques

09/04/23

Lundi de Pâques

10/04/23

Fête du travail

01/05/23

Victoire 1945

08/05/23

Ascension

18/05/23

Pentecôte

29/05/23

Vacances scolaires :

Reprise le jeudi 1er septembre 2022

Toussaint : Fin des cours le samedi 22 octobre 2022

Reprise des cours le lundi 7 novembre 2022

Noël : Fin des cours le samedi 17 décembre 2022

Reprise des cours le mardi 3 janvier 2023

Hiver : Fin des cours le samedi 18 février 2023

Reprise des cours le lundi 6 mars 2023

Printemps : Fin des cours samedi 22 avril 2023

Reprise des cours le mardi 9 mai 2023

Été : Fin des cours le vendredi 7 juillet 2023

30 CALENDRIER FÉMININ

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS							MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 15 ANS				MOINS DE 13 ANS	
		nés en 2005 et avant							2005-06-07			2008-09-10				2010-11-12	
Dates		Ch Fr D2 *	Ch Fr N1 *	Ch Fr N2 *	N3R	Prénat.	Exc.	Coupe ligue	Coupe France *	Ch Fr U17 *	Champ Rég	Inter Pôle	Champ Rég	Inter Ligue	Intercom 2008 2009	Chall Rég	ETR 2010
Nbre d'équipe par poule		14	13	12	12	12	12	reg / dep	reg / dep	6	8		6				
WE 21-août-2022	Été																
WE 28-août-2022	Été																
WE 04-sept-2022		1						1/128									
WE 11-sept-2022			1	1				1/64		1							
WE 18-sept-2022		2	2	2	1	1	1			2							
WE 25-sept-2022		3	3	3	2	2	2			3			BraR				
WE 02-oct-2022			R	R	3	3	3			4	BraR		Del1				
WE 09-oct-2022			4	4	4	4	4			5	Del1		Del2				
WE 16-oct-2022	TIBY U19	4 & 5	5	5	5	5	5			6	Del2				ICT 1		
WE 23-oct-2022	Toussaint	6	6	6					tour 1	7	Del3		Del3				
WE 30-oct-2022	Toussaint		7	R						R							
WE 06-nov-2022	Toussaint		R		R	R	R	1/32									
WE 13-nov-2022			R	R	6	6	6			R			1		ICT 2/3		
WE 20-nov-2022			R	R	R	R	R		tour 2	R	1		2				
WE 27-nov-2022		7	8	7	7	7	7			8	2		3				
WE 04-déc-2022		8	9	8	8	8	8			9	3		R		Fin	ICT 1	
WE 11-déc-2022			10	9	9	9	9			10	4		4			J1	
WE 18-déc-2022	Noël	9	11	R	R	R	R		tour 3	R	R		R				
WE 25-déc-2022	Noël													SR 1			
WE 01-janv-2023	Noël																
WE 08-janv-2023		10	12	10	10	10	10			R	R		5				
WE 15-janv-2023		11	13	11	R	R	R		tour 4	1	5		6				
WE 22-janv-2023		12	14	12	11	11	11			2	6		R		ICT 2/3		
WE 29-janv-2023		R	R		12	12	12			R	R	IP	7			J2	
WE 05-févr-2023		13	15	13	13	13	13			3	7		8				
WE 12-févr-2023		14	16	14	14	14	14			4	8		9				
WE 19-févr-2023	Hiver	15	17	R	R	R	R		Fin. sect.	R		SN U18	R				
WE 26-févr-2023	Hiver	16	18	15	R	R	R			5					ICT fin		
WE 05-mars-2023	Hiver			R	R	R	R	1/16		R				SR 2			
WE 12-mars-2023		17	19	16	15	15	15			6	9		10				
WE 19-mars-2023		18	20	17	16	16	16			7	10		1				
WE 26-mars-2023		19	21	18	17	17	17			R	R		R	SR 3 / IL		J3	
WE 02-avr-2023		20	22	R	18	18	18			8	11		2				
WE 09-avr-2023					R	R	R		Fin. zone		R		R		inter-rég		
WE 16-avr-2023		R	23	19	19	19	19			R	12		3				
WE 23-avr-2023	Printemps	21	24	20	R	R	R			9			R			J4	
WE 30-avr-2023	TIBY U21	22	25	21	R	R	R			10							
WE 07-mai-2023	Printemps	23	R	R	R	R	R	1/8		R		SN U16					
WE 14-mai-2023		24	26	R	20	20	20				13		4				
WE 21-mai-2023		25		22	21	21	21			1/4	R		5				
WE 28-mai-2023		26	BAR A		22	22	22				R		R		Fin		
WE 04-juin-2023			BAR R	Fin				1/4 & 1/2		Fin	14		6				GP 78
WE 11-juin-2023									Fin				BarCF			Fin	
WE 18-juin-2023						Fin	Fin	Fin					BarCF				
WE 25-juin-2023																	
WE 02-juil-2023																	
WE 09-juil-2023	Été																

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même si l'absence n'est pas notée "R" dans la grille
 * les dates des championnats de France & coupe de France sont de la compétence de la fédération et ne sont données ici qu'à titre indicatif sans présager de potentielles modifications.

Del : Délaiages

Fin : Finalités

IL : Interligue

R : Report

Bra : Brassage région

BarCF : Barrage CF U18M & U17F

SN : Stage national

SR : Stage régional

Congés

Événement

2022 2023

Toussaint

11/11/22

Amistice

11/11/22

Pâques

09/04/23

Lundi de Pâques

10/04/23

Fête du travail

01/05/23

Victoire 1945

08/05/23

Ascension

18/05/23

Pentecôte

29/05/23

Vacances scolaires :

Reprise le jeudi 1er septembre 2022

Toussaint : Fin des cours le samedi 22 octobre 2022

Reprise des cours le lundi 7 novembre 2022

Noël : Fin des cours le samedi 17 décembre 2022

Reprise des cours le mardi 3 janvier 2023

Hiver : Fin des cours le samedi 18 février 2023

Reprise des cours le lundi 6 mars 2023

Printemps : Fin des cours samedi 22 avril 2023

Reprise des cours le mardi 9 mai 2023

Été : Fin des cours le vendredi 7 juillet 2023

TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS

GRILLE DE 12 ÉQUIPES SUR 22 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 12 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour
poule unique	1	12 / 1	11 / 2	3 / 10	9 / 4	5 / 8	7 / 6	12
	2	1 / 11	10 / 12	2 / 9	8 / 3	4 / 7	6 / 5	13
	3	1 / 10	9 / 11	12 / 8	7 / 2	3 / 6	5 / 4	14
	4	9 / 1	8 / 10	11 / 7	6 / 12	2 / 5	4 / 3	15
	5	1 / 8	7 / 9	10 / 6	5 / 11	12 / 4	3 / 2	16
	6	7 / 1	6 / 8	9 / 5	4 / 10	11 / 3	2 / 12	17
	7	1 / 6	5 / 7	8 / 4	3 / 9	10 / 2	12 / 11	18
	8	5 / 1	4 / 6	7 / 3	2 / 8	9 / 12	11 / 10	19
	9	1 / 4	3 / 5	6 / 2	12 / 7	8 / 11	10 / 9	20
	10	3 / 1	2 / 4	5 / 12	11 / 6	7 / 10	9 / 8	21
	11	1 / 2	12 / 3	4 / 11	10 / 5	6 / 9	8 / 7	22

GRILLE DE 12 ÉQUIPES SUR 22 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 6	1 / 4	3 / 5	8 / 12	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	6 / 3	4 / 2	5 / 1	12 / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / 6	2 / 3	11 / 10	7 / 12	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	9 / 7	8 / 11	12 / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	7 / 8	10 / 9	11 / 12	10	
seconde phase	11	1 / 7	2 / 8	3 / 9	4 / 10	5 / 11	6 / 12	18	seconde phase
	12	9 / 1	10 / 2	11 / 3	12 / 4	7 / 5	8 / 6	17	
	13	1 / 8	2 / 7	3 / 10	4 / 9	5 / 12	6 / 11	20	
	14	10 / 1	9 / 2	12 / 3	11 / 4	8 / 5	7 / 6	19	
	15	1 / 11	2 / 12	3 / 8	4 / 7	5 / 9	6 / 10	22	
	16	12 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	10 / 5	9 / 6	21	

GRILLE DE 10 ÉQUIPES SUR 20 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 5 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / Exempt	1 / 4	3 / 5	8 / Exempt	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	Exempt / 3	4 / 2	5 / 1	Exempt / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / Exempt	2 / 3	11 / 10	7 / Exempt	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	Exempt / 4	9 / 7	8 / 11	Exempt / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / Exempt	7 / 8	10 / 9	11 / Exempt	10	
seconde phase	11	1 / 9	2 / 10	3 / 11	4 / 7	5 / 8		16	seconde phase
	12	10 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	9 / 5		17	
	13	1 / 11	2 / 7	3 / 8	4 / 9	5 / 10		18	
	14	7 / 1	8 / 2	9 / 3	10 / 4	11 / 5		19	
	15	1 / 8	2 / 9	3 / 10	4 / 11	5 / 7		20	

GRILLE DE 10 ÉQUIPES SUR 18 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 10 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	journée retour
poule unique	1	10 / 1	9 / 2	3 / 8	7 / 4	5 / 6	10
	2	1 / 9	8 / 10	2 / 7	6 / 3	4 / 5	11
	3	1 / 8	7 / 9	10 / 6	5 / 2	3 / 4	12
	4	7 / 1	6 / 8	9 / 5	4 / 10	2 / 3	13
	5	1 / 6	5 / 7	8 / 4	3 / 9	10 / 2	14
	6	5 / 1	4 / 6	7 / 3	2 / 8	9 / 10	15
	7	1 / 4	3 / 5	6 / 2	10 / 7	8 / 9	16
	8	3 / 1	2 / 4	5 / 10	9 / 6	7 / 8	17
	9	1 / 2	10 / 3	4 / 9	8 / 5	6 / 7	18

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
 (sécurisée avec 2 groupes de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 3	1 / 4	6 / 7	5 / 8	5	sous-poule B
	2	3 / 1	4 / 2	7 / 5	8 / 6	6	
	3	3 / 4	1 / 2	7 / 8	5 / 6	7	
	4	4 / 1	3 / 2	8 / 5	7 / 6	8	
seconde phase	9	1 / 7	2 / 8	3 / 5	4 / 6	13	seconde phase
	10	8 / 1	5 / 2	6 / 3	7 / 4	14	
	11	1 / 5	2 / 6	3 / 7	4 / 8	15	
	12	6 / 1	7 / 2	8 / 3	5 / 4	16	

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
POULE UNIQUE	1	8 / 1	7 / 2	3 / 6	5 / 4	8
	2	1 / 7	2 / 5	4 / 3	6 / 8	9
	3	1 / 6	3 / 2	8 / 4	5 / 7	10
	4	5 / 1	2 / 8	7 / 3	4 / 6	11
	5	1 / 4	6 / 2	3 / 5	8 / 7	12
	6	3 / 1	2 / 4	5 / 8	7 / 6	13
	7	1 / 2	8 / 3	4 / 7	6 / 5	14

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 8 ÉQUIPES SUR 8 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
PO / PD 4 + 4	1	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	5
	2	7 / 1	8 / 2	5 / 3	6 / 4	6
	3	1 / 6	2 / 5	3 / 8	4 / 7	7
	4	5 / 1	6 / 2	7 / 3	8 / 4	8

GRILLE DE 6 ÉQUIPES SUR 10 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	6
	2	5 / 1	4 / 2	6 / 3	7
	3	1 / 6	2 / 3	5 / 4	8
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	9
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	10

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 8 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 2 + 2 + 2	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	5
	2	4 / 2	5 / 1	6 / 3	6
	3	1 / 3	2 / 5	4 / 6	7
	4	6 / 1	3 / 2	5 / 4	8

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 6 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 3 + 3	1	1 / 5	2 / 6	3 / 4	4
	2	6 / 1	4 / 2	5 / 3	5
	3	1 / 4	2 / 5	3 / 6	6

GRILLE DE 3 ou 4 ÉQUIPES SUR 6 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	5
	3	1 / 2	3 / 4	6

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 4 ÉQUIPES SUR 4 DATES
 (sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
PO / PD 2 + 2	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	3

GRILLE DE TOURNOI À 5 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	3 / 4	5 / 1	2 / 3	4 / 5	1 / 3	2 / 5	1 / 4	3 / 5	2 / 4
-----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

GRILLE DE TOURNOI À 4 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	3 / 4	1 / 3	2 / 4	1 / 4	2 / 3
-----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

GRILLE DE TOURNOI À 3 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	1 / 3	2 / 3
-----------	-------	-------	-------

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

